

Le 10 FEV. 2017

5252

Etablissement classé en 4^{ème} catégorie du type R
Effectif : 75 personnes du public et 8 personnels.

Raison sociale : **ECOLE MATERNELLE SAINT JEROME PLACE**
Adresse : **7 BD AUPHAN - 13013 MARSEILLE**

références à rappeler

Procès-verbal de la réunion du : 10 FEV. 2017 Visite du Groupe Technique du : 18/01/17 <u>OBJET</u> : visite périodique	LD/ID PV N° 2017/17034
AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE	Dossier T. 3895

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT

La présente visite avait pour but de vérifier la conformité de l'établissement vis à vis de la réglementation en vigueur (Code de la Construction et de l'Habitation (articles R.123-1 à R.123-55), Arrêté 23 mars 1965 (Etab. 1er Gr.) et Arrêté 04/06/1982 (R) modifiés) ainsi que la réalisation des mesures contenues dans le procès-verbal n° 2010/11790.

L'établissement est constitué de deux bâtiments en R+1 séparés au centre par une cour.

L'ensemble se décompose de la façon suivante :

Bâtiment n°1 (sur bd Auphan) :

- au R+1: une salle de motricité et une petite salle abritant trois ordinateurs
 - au RDC: une salle de BCD (bibliothèque et centre de documentation), une cuisine fermée au gaz (< à 20KW) et une salle réfectoire avec sa propre sortie sur l'extérieur.
- Le premier étage est desservi par un escalier intérieur de 2 unités de passage (UP) et l'ensemble est desservi par 2 sorties de deux UP.

Une cour sépare le deuxième bâtiment.

Bâtiment n° 2 (sur l'avenue de Saint-Jérôme) :

- au R+1: une classe (28 public), une tisanerie, un dortoir de 22 places.
- L'étage est desservi par des sorties accédant sur une passerelle extérieure plombant l'avenue de Saint-Jérôme et un escalier extérieur,
- au RDC : deux classes (30 enfants dans chacune), un bureau qui abrite la centrale incendie (alarme de type 4).

Toutes les classes possèdent deux choix d'évacuation : sur la cour ou sur l'avenue de Saint-Jérôme.

Compte tenu de l'effectif susceptible d'être reçu dans cet établissement, le nombre de dégagements et d'unités de passage est satisfaisant.

Le chauffage est individuel au gaz.

Coordonnées du Responsable sécurité incendie : Mme MIOTTI (directrice)

Tél : 04 91 66 40 17 // fax : 04 91 66 40 17

DOCUMENTS PRESENTES

Pour la cuisine

Rapport de vérification de l'installation gaz avec essai étanchéité par SOCOTEC et appareil de cuisson daté 13/01/16

Rapport de vérification électrique par APAVE daté du 25/01/16.

Pour l'école

Rapport de vérification gaz (avec étanchéité réseau) par APAVE daté du 13/12/16 et de chaufferie de LR Energie

Equipement d'alarme de Sphynx du 13/10/16

Attestation de vérification des extincteurs par ACQUA datée du 28/06/16 et 03/2016.

Registre de sécurité

Exercice d'évacuation du 03/10/16

Dégraissage hotte du 23/03/16 de ISS

PRESCRIPTIONS/OBSERVATIONS

Lors du contrôle des documents techniques, les prescriptions ont été les suivantes :

1/ Transmettre une attestation de levée de réserves des installations électriques de la cuisine cf.art.EL19 (**reçu : attestation de levée de réserves de SODEXO du 10/10/16**)

2/ Transmettre une attestation de vérification des radiateurs gaz avec étanchéité datant de moins (**reçu : rapport de SOCOTEC du 05/12/16 appareils et conduites**)

3/ Mettre en place des boutons molletés sur toutes les issues extérieures. cf.art. CO38

4/ Laisser libres et dégagées toutes les issues. cf .art. CO38

5/ Mettre un ferme-porte sur toutes les portes des locaux de stockage au R+1. cf. art. CO28

Le Président



Julien RUAS

NOTIFICATION

Le Maire de Marseille approuve l'avis formulé par la Commission Communale de Sécurité et demande l'exécution des prescriptions énoncées au présent procès-verbal.

Fait à Marseille, le 10 FEV. 2017

Par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou remis contre décharge à l'exploitant de l'établissement.

Pour le Maire de Marseille
l'Adjoint Délégué



Julien RUAS